

MARCHE PUBLIC SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY

10 Place Nicolazic

56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

Tél. 02 97 57 63 91



Sainte-Anne d'Auray

**PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES DES
BATIMENTS COMMUNAUX**

Date d'envoi de la publication : Le 27 Mai 2026

Date et heure limites de remise des offres : Le 26 Juin 2026 à 12h00

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne le nettoyage des bâtiments de la commune de Sainte-Anne d'Auray, ainsi que le lavage des vitres.

1.2 - Etendue de la consultation

Marché de services passé selon la procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

1.3 - Décomposition de la consultation

1.3.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloté en raison de la nature homogène des prestations et afin d'assurer une coordination optimale et une continuité de service.

1.3.2 Options

Les options ne sont pas admises.

1.3.3 Variante

Les variantes ne sont pas admises.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, conformément aux articles L2193-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classifications principales

Code CPV 90911200

Code CPV 90911300

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août 2026 (prévisionnel).
Le marché pourra être reconduit 1 fois à sa date anniversaire par décision expresse du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire avant l'échéance annuelle.
La non reconduction se fera sans droit à indemnité.
Les prestations débiteront après une réunion de mise au point entre le représentant de l'entreprise et le représentant du pouvoir adjudicateur.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement (AE)
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Bordereau de prix unitaire (BPU)
- Le présent règlement de la consultation (RC)

Le dossier de consultation est remis gratuitement en téléchargeant directement le dossier sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Dossier de candidature :

- Lettre de candidature (DC 1) et Déclaration du candidat (DC 2)
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés dans le code de la commande publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies dans le code du travail (articles L.5212-1 à L.5212-4)

- Certificat de qualification
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si le candidat déclare une sous-traitance en phase de consultation, les documents ci-dessus devront être joints au dossier accompagné d'une déclaration de sous-traitance

Pièces de l'offre

- Acte d'Engagement signé
- CCTP signé
- DPGF rempli
- BPU rempli
- Le mémoire justificatif technique : Ce mémoire devra comporter, la méthode de travail, les moyens humains et matériels, un projet de planning d'intervention, les démarches environnementales et sociales de l'entreprise, les modalités de contrôle et de suivi de réalisation des prestations. Toute autre sujétion permettant d'évaluer la qualité de l'offre.
- Une attestation de visite remise lors de la visite en mairie ;

Une visite obligatoire des locaux est nécessaire. Elle est organisée sur rendez-vous jusqu'à 3 jours avant la date limite de remise des offres. A l'issue de cette visite, les candidats recevront sur place une attestation de visite qu'ils devront impérativement joindre à leur offre.

L'absence d'attestation de visite rendra l'offre irrégulière.

Pour effectuer la visite, l'entrepreneur conviendra d'un rendez-vous avec

M. HERTGEN
Directeur des Services techniques
Tel : 06.87.08.45.58
@Mail : dst@sainte-anne-auray.bzh

Une attestation de visite vierge est jointe au DCE

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les cas suivants conduiront à l'élimination des candidatures :

- L'absence de fournitures d'une des pièces demandées
- Candidatures ne présentant pas de garanties et capacités techniques, financières et/ou professionnelles suffisantes.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.
Les critères intervenant pour le jugement des offres classés par ordre d'importance sont :

1. Le Prix : 50 % représentant 50 points

- Note Prix « Forfait annuel » : 25 points

- Note Prix « Prestations supplémentaires » : 10 points
- Note Prix « Vitrerie » : 15 points

2. La Valeur technique : 50% représentant 50 points

- Méthodologie mise en œuvre et pertinence du mode opératoire envisagé pour réaliser les prestations : 20 points
- Qualité des moyens humains affectés à la prestation et personnel d'encadrement affecté pour réaliser les prestations : 15 points
- Qualité des moyens matériels et des produits de nettoyage utilisés pour réaliser les prestations : 15 points

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) *

Pondération

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles 82152-3 à 82152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de négocier avec les 2 candidats les mieux classés suite à l'analyse des offres.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix. Il peut également attribuer le marché sur la base de l'offre initiale.

Article 6 conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Date de réception des offres

Le 26 JUIN 2026 avant 12 h 00

6.2 Modalités de réception des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte. L'heure de dépôt sur la plateforme fait foi pour l'appréciation de la date limite de remise des offres.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française.

La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires – Visite sur site

Pour obtenir tous renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier, les candidats devront s'adresser à :

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY

10 Place Nicolazic

56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

Tél. 06.87.08.45.58

E-Mail : dst@sainte-anne-auray.bzh M. HERTGEN Ederm

Article 8 : Recours contentieux

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes